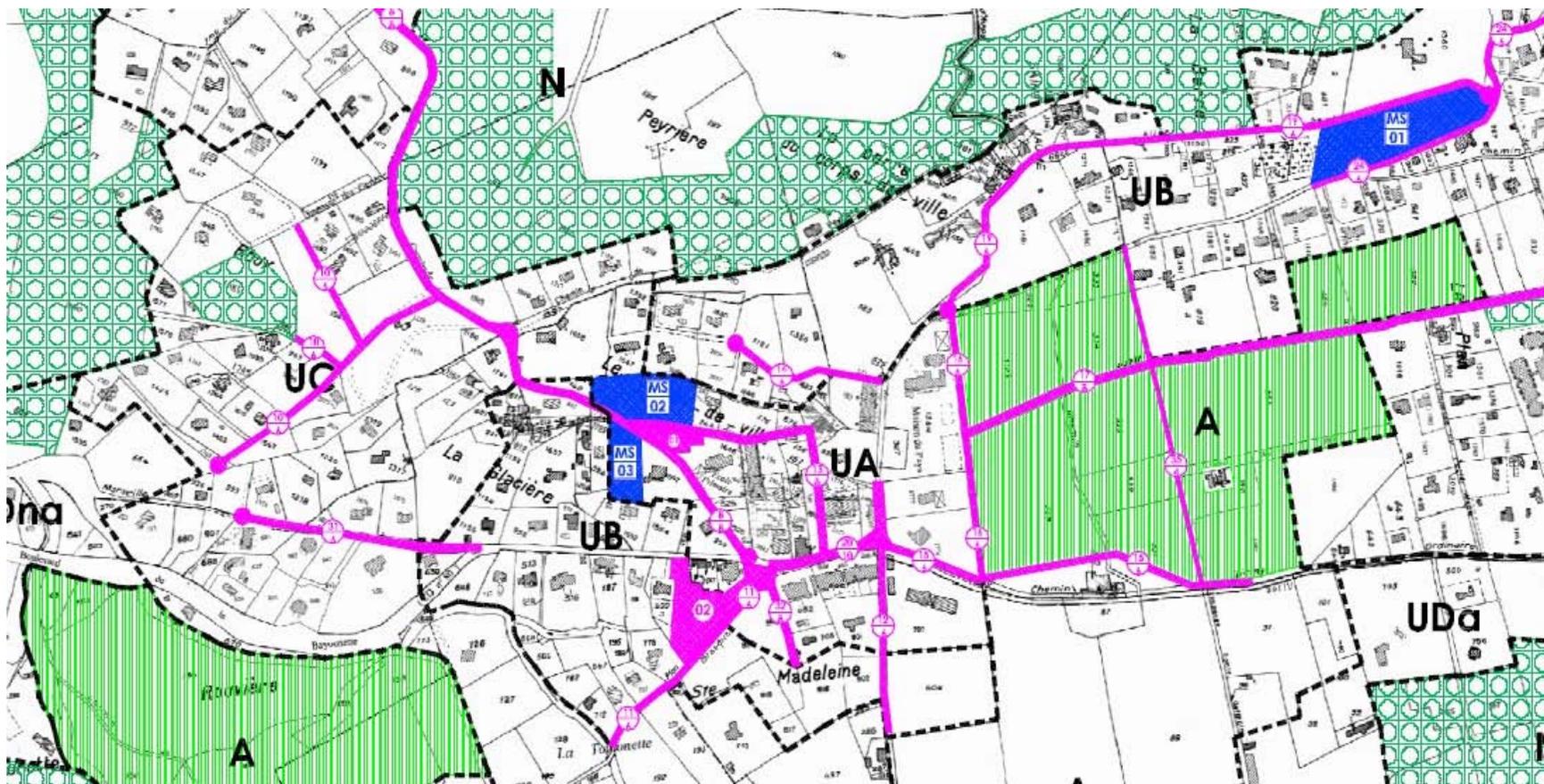


# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



*En rose: les emplacements réservés*

**Elle aura lieu en Mairie du 11 décembre 2012 au 18 janvier 2013**

Vous pourrez consulter le dossier de l'Enquête Publique en Mairie du 11 décembre 2012 au vendredi 18 janvier 2013.

**Vous pourrez faire vos remarques au Commissaire Enquêteur qui sera présent les:**

**11 décembre 2012, 17 janvier 2013 et 18 janvier 2013 de 9h30 à 12h et de 14h30 à 17h.**

Par ailleurs durant toute la durée de l'enquête, vous pourrez porter vos observations sur le registre d'enquête mis à disposition en Mairie.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour but de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable c'est donc un document qui fixe les orientations générales du projet d'aménagement communal et d'intérêt général, celui-ci est accompagné d'un rapport de présentation qui contient un diagnostic et explique les choix effectués.

Lorsqu'on étudie les propositions de modifications du PLU, il apparaît clairement que l'intérêt général est loin d'être la finalité de ces modifications.

**En effet, quel est l'intérêt pour la population ;**

- De voir mis en emplacements réservés (\*) la terrasse, le parking et le boulo-drome appartenant au Bar et le chemin privé situé entre le chemin de la Brasque et le restaurant « Lou Pèbre d'Aï »?
- Élargir à 8 mètres le chemin du Corps de ville, si peu fréquenté, alors que la priorité devrait être donnée à l'élargissement de la route départementale CD80 (par exemple: à l'entrée du village, au croisement du CD80 et de la route des Adrets, au carrefour du CD80 et de l'allée de Signes, etc...)

De morceler l'espace agricole en élargissant le chemin en bordure de la Maire à 8 mètres et en y ouvrant deux nouvelles voies de 6 mètres, dont une destinée à une « liaison douce » pour un assainissement qui irait de nulle part à nulle part... à moins qu'on envisage à terme de déclasser ces terres agricoles pour laisser le champ libre à de nouvelles constructions.

*(\*) L'emplacement réservé est une option sur des terrains que la commune envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général futur*

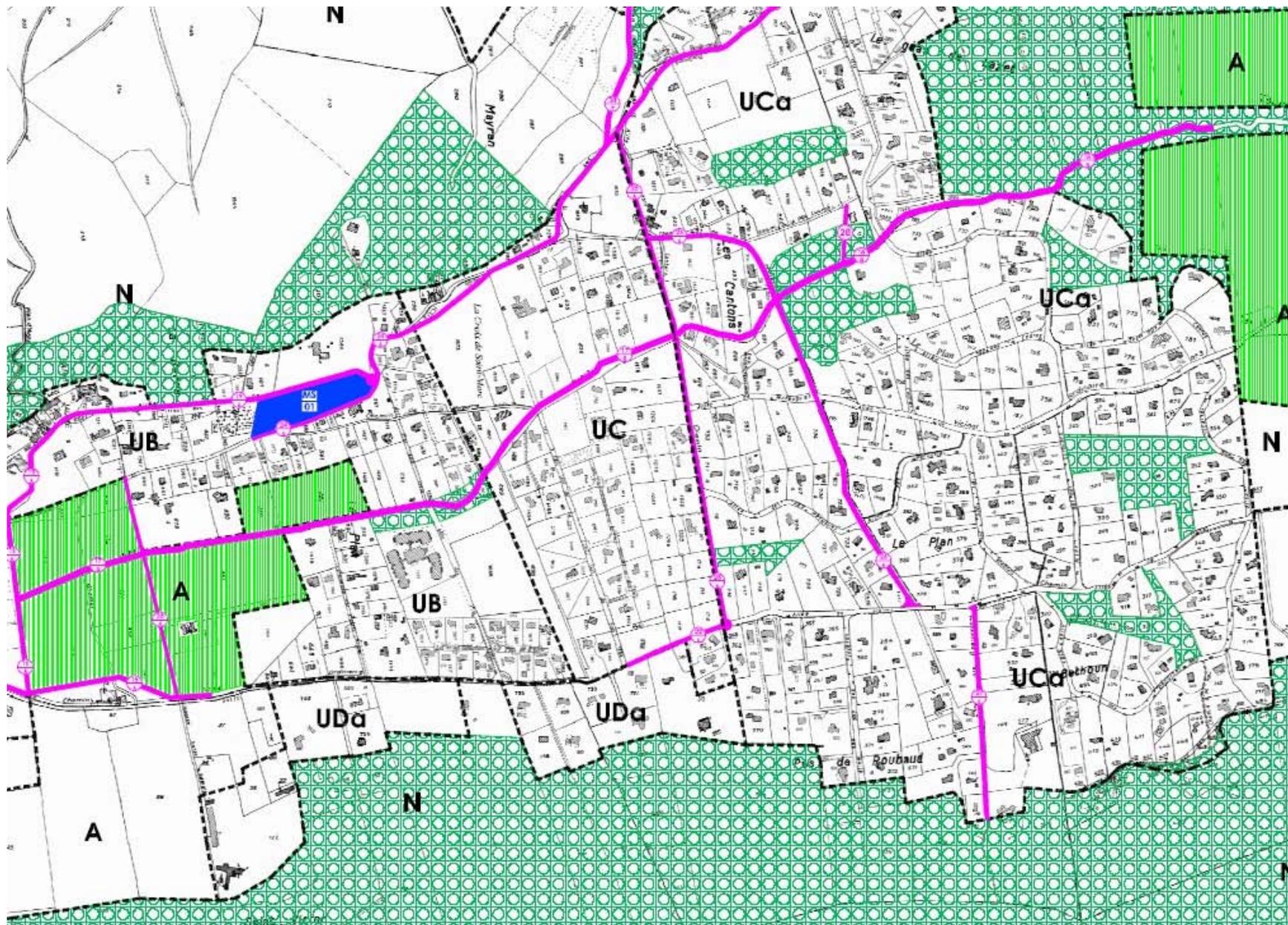
## **Soyons sérieux, nous attendons de notre Municipalité:**

- Qu'elle réfléchisse aux coûts engendrés par ce développement urbain effréné qu'elle a elle-même favorisé en poussant à la création de grands projets de construction, la station d'épuration et le réseau d'eau vont s'avérer bientôt sous dimensionnés, les infrastructures routières inadaptées...
- Qu'elle anticipe les besoins d'agrandissement des écoles déjà saturées. A la rentrée 2012 la création d'une classe à l'école élémentaire a conduit à supprimer la salle Informatique et la bibliothèque tandis qu'à l'école maternelle il a fallu durant l'été, créer en urgence une salle de classe dans les combles !!!
- Qu'elle ne porte pas atteinte aux commerces existants en poussant à la création de commerces concurrents qui risquent de les mettre tous en péril, entraînant des pertes d'emplois et la disparition de ces lieux où se tissent souvent des liens sociaux si précieux pour nos concitoyens.
- Qu'elle supprime le danger que représente pour la population, notamment pour les enfants, l'absence de passages protégés et de ralentisseurs sur le CD 80 au niveau de la Maison de Pays.
- Qu'elle achève une bonne fois pour toute les travaux engagés, par exemple: les trottoirs, la remise en état des voies dans le village, les alentours de la halle, avant de commencer des travaux de prestige place de l'église...

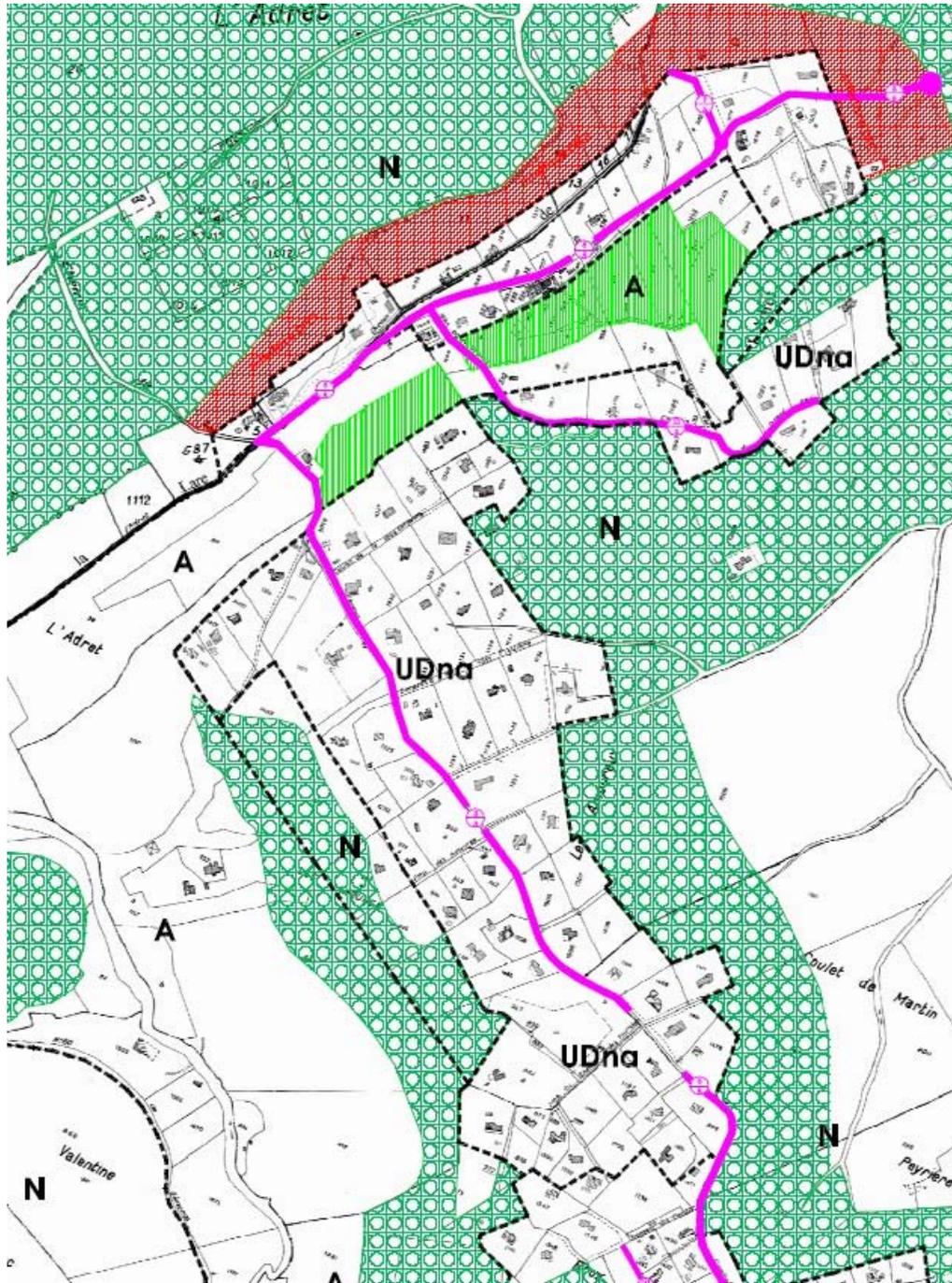
Et enfin

- Qu'elle gère les finances de la Commune avec un peu de clairvoyance et sérieux. Les liens en fin d'article vous permettront de prendre connaissance du dernier rapport de la Cour des Comptes et du tableau « les comptes des Communes 2011 » édité par Bercy.

Ces analyses incontestables sont source d'inquiétude pour de nombreux Plandalens.



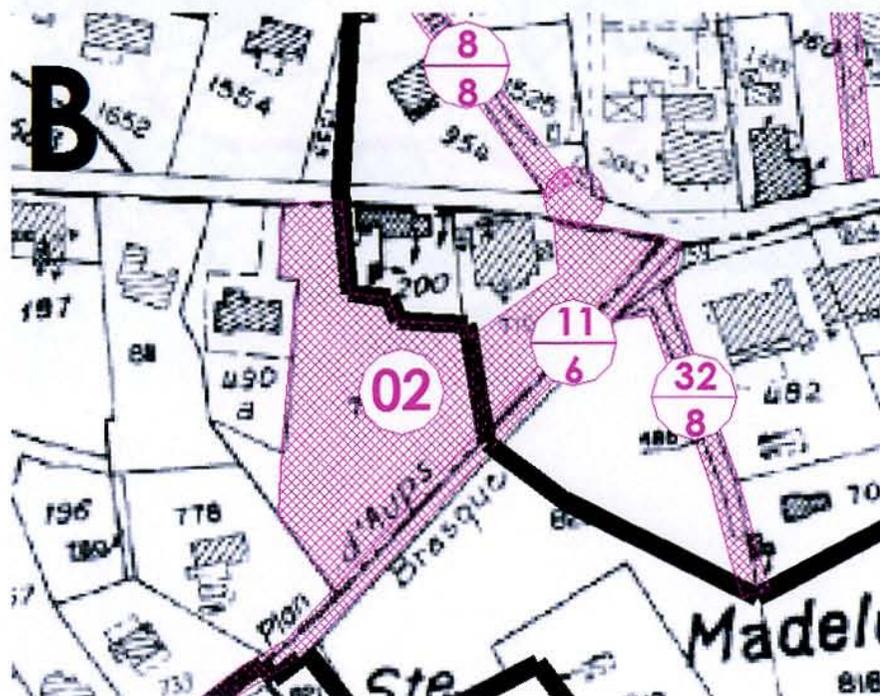
*En rose: les emplacements réservés*



CREATION D'UN NOUVEL ESPACE PUBLIC AU CENTRE- ER N°02

L'affirmation de la nouvelle centralité de Plan d'Aups passe par notamment par la création de nouveaux espaces publics. A ce titre, les terrains compris entre le Bd de la Bayounette (RD80) et le chemin de la Brasque revêtent un potentiel qu'il s'agit de ne pas obérer via une urbanisation non contrôlée.

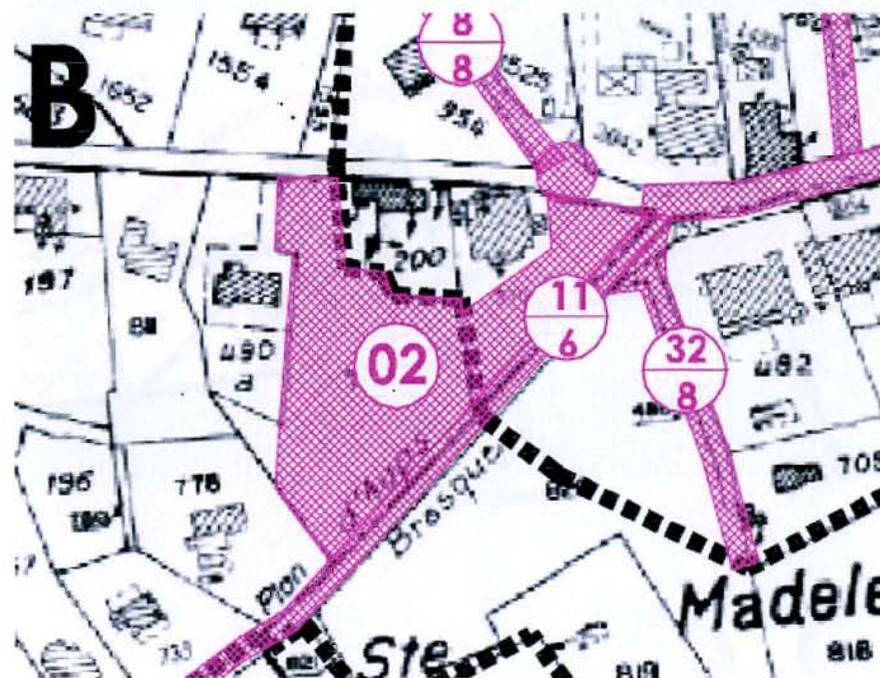
Pour ce faire, la commune envisage la mise en œuvre d'un nouvel emplacement réservé (ER n°02) pour l'affirmation d'un nouvel espace public central. Cet espace public pourra comprendre l'aménagement d'un parc mais également de nouvelles aires de stationnement via notamment un nouvelle voie entre les 2 axes.



PLU après modification

ELARGISSEMENT DE L'IMPASSE DE LA MADELEINE – NOUVEL ER N°32

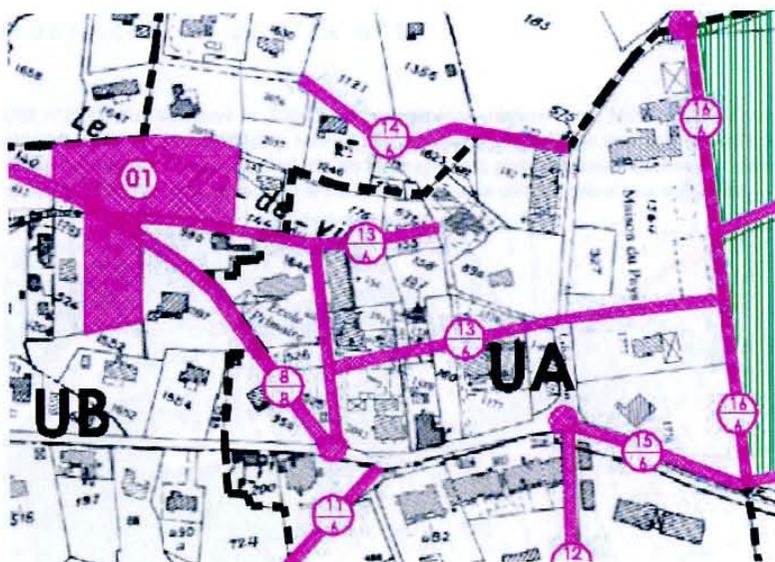
La commune envisage l'élargissement de l'impasse de la Madeleine située à proximité du village à 8m d'emprise. Pour ce faire, la présente modification crée l'ER n°32 à cet effet.



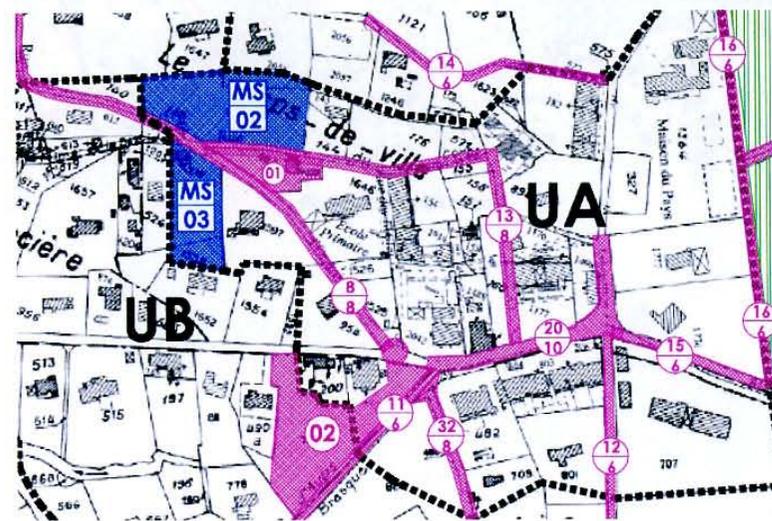
PLU après modification

## MODIFICATION DE L'ER N°13

L'ER n°13 du PLU approuvé en 2004 avait pour objet la création des rues du Corps de Ville à 6m d'emprise. Si la plupart des aménagements ont été réalisés depuis via la rue des écoles, la rue du Pic de bertagne, le tra de Roitelet et le tra de Pastre, opérations qui justifient la suppression de l'ER n°13, la commune a désormais pour projet d'aménager le chemin du Corps de Ville à 8m d'emprise au Nord du village. Pour ce faire la présente modification substitue l'ER n°13 au profit de cette opération.



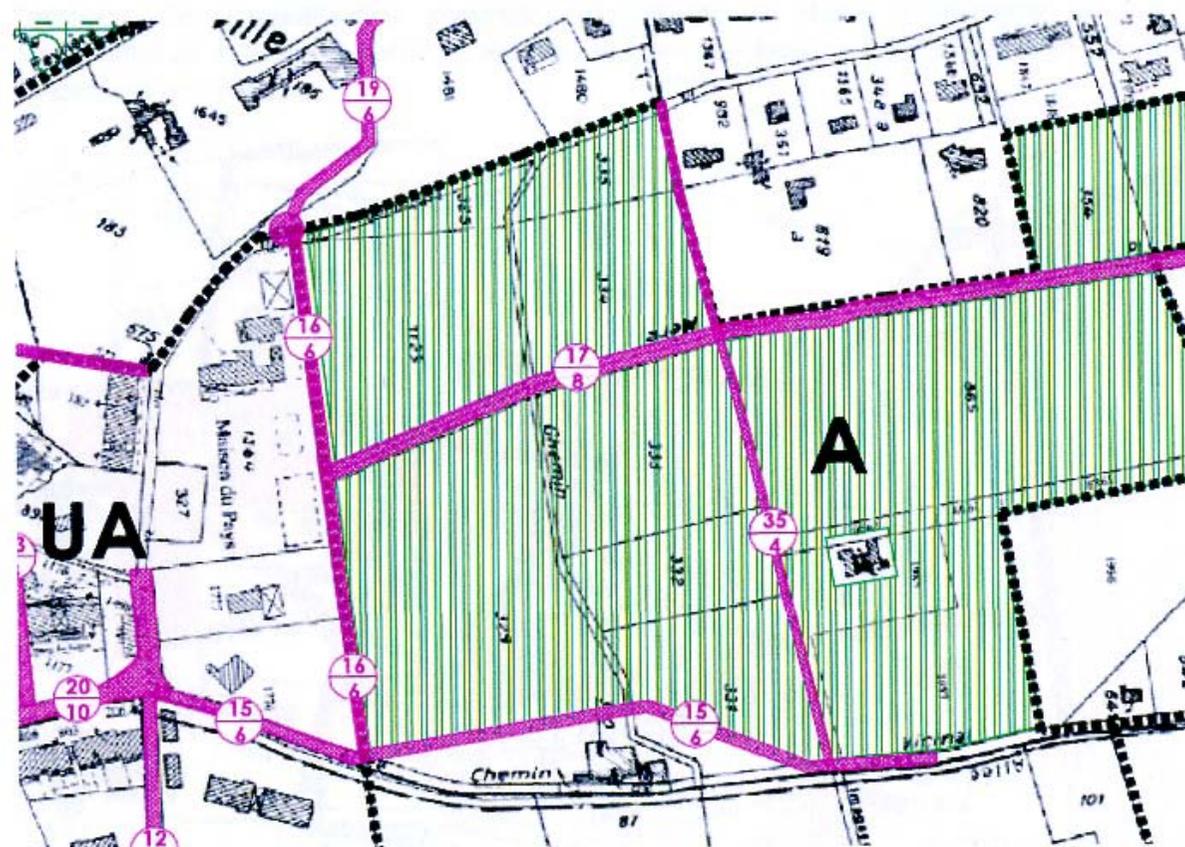
PLU en vigueur



PLU après modification

CREATION D'UNE LIAISON DOUCE ET PASSAGE  
D'UNE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT – NOUVEL  
ER N° 35

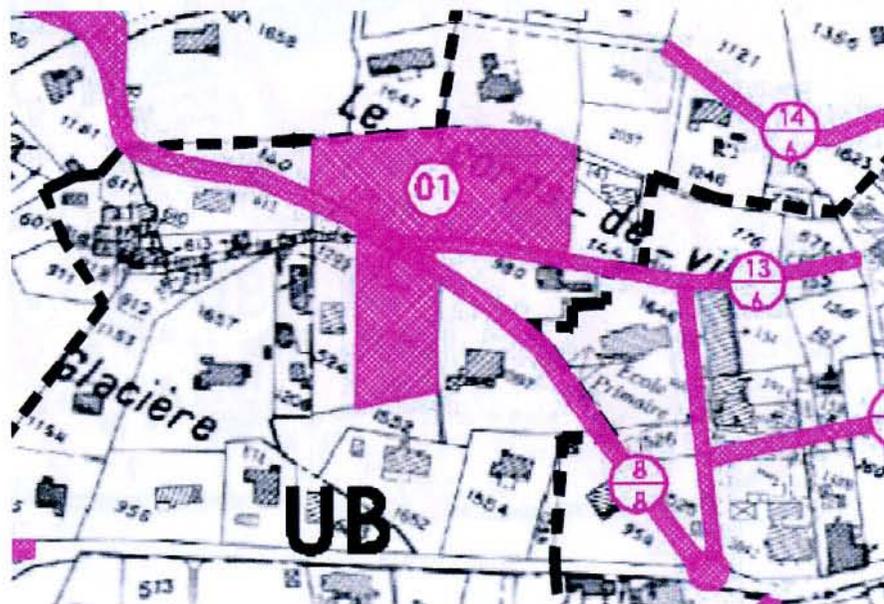
La commune envisage le passage d'une canalisation d'assainissement entre la RD80 et l'allée de Signes couplée avec l'aménagement d'une liaison douce. Pour ce faire, la présente modification crée un nouvel ER n°35 de 4m d'emprise à cet effet.



## MODIFICATION OU SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS RESERVES

### MODIFICATION DE L'ER N°1

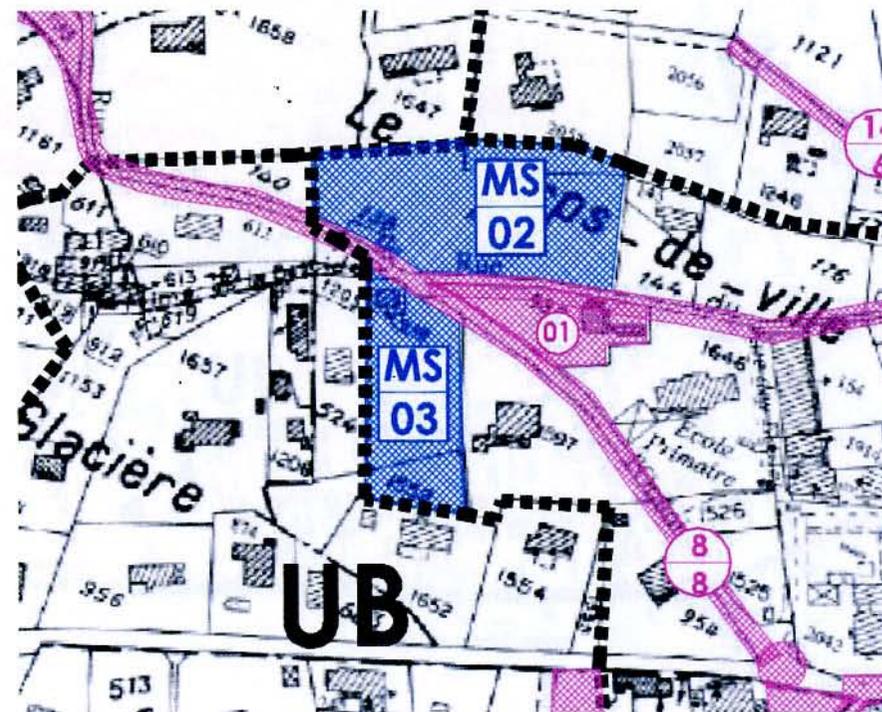
L'ER n°1 du PLU approuvé en 2004 avait pour objet la réalisation d'un équipement collectif à vocation sanitaire et social et réalisation d'aires de stationnement. Il se positionnait au lieu-dit le Corps de Ville à proximité immédiate du centre, de part et d'autre du chemin de la Carreirade pour une superficie totale de 7500m<sup>2</sup>.



PLU en vigueur

La commune entend aujourd'hui supprimer cet emplacement réservé depuis la réalisation de l'EHPAD sur un autre site et s'orienter à la place sur la réalisation d'un programme de logements (cf chapitres suivants).

En outre, les divers programmes de logements projetés à court ou à moyen terme nécessitent la réservation de foncier pour agrandir l'école primaire. Le terrain situé au Nord-Ouest de cette dernière apparaît idéal pour garantir la faisabilité du projet. De fait, l'ER n°01 destiné à l'extension du groupe scolaire est donc matérialisé dans la présente modification.



PLU après modification